

INIT. PRÉS.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (ÉNERCYCLE)** tenue par vidéoconférence, le vendredi, dix-neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt et un (19 novembre 2021), SEIZE HEURES SIX MINUTES (16 H 06), à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Madame Nancy Mignault, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2021-11-5253

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2021
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Nominations — Conseil d'administration de Récupération Mauricie S.E.N.C
8. Modification de la couverture d'assurances pour les risques afférents aux dommages matériels de deux bâtiments
9. Fourniture, levée et transport de conteneurs de type « Roll off » pour l'écocentre d'Énercycle — Écocentre de Shawinigan (OS-890)
10. Fourniture, levée et transport de conteneurs de type « Roll off » pour l'écocentre d'Énercycle — Écocentre de Louiseville (OS-891)
11. Fourniture, levée et transport de conteneurs de type « Roll off » pour les écocentres du territoire de la MRC de Mékinac (OS-892)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

12. Abrogation du règlement d'emprunt 2020-08-46 décrétant un emprunt et une dépense de 5 434 000 \$ afin de traiter le biogaz du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès
13. Autorisation de signature d'un acte d'achat du terrain du futur écocentre de Shawinigan
14. Résiliation d'un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la construction d'un centre de transfert à Saint-Étienne-des-Grès (DDP-2021-186)
15. Octroi d'un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la construction d'un centre de transfert à Saint-Étienne-des-Grès (DDP-2021-201)
16. Autorisation d'octroi d'un contrat pour la valorisation de boues (DPP-2021-202)
17. Contrat de reconditionnement d'un chargeur sur roues (DDP-2021-203)
18. Autorisation d'octroi d'un contrat de services d'entretien ménager des bâtiments publics d'Énercycle (DDP-2021-199) et résiliation du contrat de service précédent
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5254

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 21 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5255

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **Monsieur LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-11-5256

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de novembre 2021, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5257

**NOMINATIONS — CONSEILS D'ADMINISTRATION DE
RÉCUPÉRATION MAURICIE S.E.N.C**

ATTENDU que la Régie a formé, avec le Groupe RCM inc., une société en nom collectif pour l'exploitation du centre de tri situé au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès, le 3 février 2004 ;

ATTENDU qu'en vertu du contrat de société en nom collectif, la Régie est autorisée à nommer deux (2) des cinq (5) administrateurs qui forment le conseil d'administration de la société ;

ATTENDU que le conseil d'administration a adopté la résolution 2019-08-4976 afin de nommer messieurs Paul Labranche et Luc Dostaler pour agir à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de Récupération Mauricie S.E.N.C. et afin d'indiquer à Récupération Mauricie que le choix de la Régie pour la nomination du président de Récupération Mauricie S.E.N.C. était monsieur Luc Dostaler ;

ATTENDU que le conseil d'administration souhaite nommer à nouveau messieurs Paul Labranche et Luc Dostaler pour agir à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de Récupération Mauricie S.E.N.C. ;

ATTENDU que le conseil d'administration souhaite la nomination de monsieur Luc Dostaler à titre de président du conseil d'administration de Récupération Mauricie S.E.N.C. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu, nonobstant toute disposition contraire, de nommer messieurs Paul Labranche et Luc Dostaler pour agir à nouveau à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de Récupération Mauricie S.E.N.C.

Il est également résolu d'informer Récupération Mauricie S.E.N.C. que, nonobstant toute disposition contraire, Énergycycle opte pour

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

nommer à nouveau monsieur Luc Dostaler à titre de président du conseil d'administration de Récupération Mauricie S.E.N.C., et ce, pour un nouveau mandat de deux (2) ans.

Il est également résolu de demander au conseil d'administration de Groupe RCM inc. d'entériner par résolution la nomination de monsieur Luc Dostaler à titre de président de Récupération Mauricie S.E.N.C., et ce, pour un nouveau mandat de deux (2) ans.

Il est également résolu de demander au conseil d'administration de Récupération Mauricie S.E.N.C. de constater, par résolution, la désignation par Énercycle et par Groupe RCM inc. de monsieur Luc Dostaler à titre de président de Récupération Mauricie S.E.N.C, pour un nouveau mandat de deux (2) ans, et ce, nonobstant toute disposition contraire.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5258

**MODIFICATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCES
POUR LES RISQUES AFFÉRENTS AUX DOMMAGES
MATÉRIELS DE DEUX BÂTIMENTS**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser le retrait de couverture d'assurances pour les dommages matériels pour les bâtiments montrés en annexe de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5259

**FOURNITURE, LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEURS
DE TYPE «ROLL OFF» POUR L'ÉCOCENTRE
D'ÉNERCYCLE — ÉCOCENTRE DE SHAWINIGAN (OS-890)**

ATTENDU qu'Énercycle exploite six écocentres soit à Trois-Rivières (secteurs ouest et est), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que des conteneurs sont utilisés à chacun des écocentres pour entreposer les matières qui y sont acheminées et les transporter ultérieurement pour leur valorisation ou leur élimination ;

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de prix pour la fourniture, levées et transport de conteneurs de type «roll off» de l'écocentre de Shawinigan ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres :

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Entreprise	Contrat d'un (1) an avec possibilité d'une année d'option	
	Prix par levée	Prix par sortie le samedi
J.Y Martel Transport inc.	208,50 \$	450,00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-890 pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs de type « roll-off » à l'écocentre de Shawinigan, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise J.Y. Martel Transport inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5260

**FOURNITURE, LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEURS
DE TYPE «ROLL-OFF» POUR L'ÉCOCENTRE
D'ÉNERGYCLE — ÉCOCENTRE DE LOUISEVILLE (OS-891)**

ATTENDU qu'Énergycycle exploite six écocentres soit à Trois-Rivières (secteurs ouest et est), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que des conteneurs sont utilisés à chacun des écocentres pour entreposer les matières qui y sont acheminées et les transporter ultérieurement pour leur valorisation ou leur élimination ;

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de prix pour la fourniture, levées et transport de conteneurs de type « roll off » de l'écocentre de Louiseville ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres :

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Entreprise	Option A 1 an avec possibilité d'une année d'option		Option B 3 ans avec possibilité d'une année d'option		Option C 5 ans	
	Prix par levée	Prix par sortie le samedi	Prix par levée	Prix par sortie le samedi	Prix par levée	Prix par sortie le samedi
Transport J.Y Martel inc.	261,60 \$	450,00 \$	253,89 \$	450,00 \$	246,50 \$	450,00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-891 pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs de type « roll-off » à l'écocentre de Louiseville, selon l'option C, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Transport J.Y. Martel inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5261

**FOURNITURE, LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEURS
DE TYPE « ROLL-OFF » POUR LES ÉCOCENTRES DU
TERRITOIRE DE LA MRC DE MÉKINAC (OS-892)**

ATTENDU que des conteneurs sont utilisés aux écocentres du territoire de la MRC de Mékinac pour entreposer les matières qui y sont acheminées et les transporter ultérieurement pour leur valorisation ou leur élimination ;

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de prix pour la fourniture, levées et transport de conteneurs de type « roll off » pour les écocentres du territoire de la MRC de Mékinac ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres :

Entreprises	Option A 1 an avec possibilité d'une année d'option (taxes en sus)	Option B 3 ans avec possibilité d'une année d'option (taxes en sus)	Option C 5 ans (taxes en sus)
Service Cité propre inc.	414,38 \$	414,38 \$	414,38 \$
Transport J.Y. Martel inc.	499,60 \$	494,15 \$	503,75 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-892 pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs de type « roll-off » pour les écocentres du territoire de la MRC de Mékinac, selon l'option C, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service Cité propre inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5262

**ABROGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-08-46
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE
5 434 000 \$ AFIN DE TRAITER LE BIOGAZ DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'abroger le règlement d'emprunt 2020-08-46 décrétant un emprunt et une dépense de 5 434 000 \$ afin de traiter le biogaz du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5263

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE D'ACHAT DU
TERRAIN DU FUTUR ÉCOCENTRE DE SHAWINIGAN**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier à signer un acte d'achat substantiellement conforme au projet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante dans le but d'acquérir le terrain du futur écocentre de Shawinigan pour un montant de 126 000 \$, taxes en sus. Le projet d'acte prévoit qu'en contrepartie de ce montant, le vendeur s'engage notamment à fournir une entrée d'eau et une borne fontaine.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-11-5264

**RÉSILIATION D'UN CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRANSFERT À SAINT-
ÉTIENNE-DES-GRÈS (DDP-2021-186)**

ATTENDU qu'il y a lieu de résilier le contrat de services professionnels d'ingénierie DDP-2021-186 pour la construction d'un centre de transfert, octroyé le 20 mai 2021 via la résolution 2021-05-5192 ;

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de résilier unilatéralement le contrat de services professionnels pour la construction d'un centre de transfert au LET de Saint-Étienne-des-Grès, et ce, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec.

Il est à noter qu'Énergycycle paiera à la firme dont le contrat est résilié la valeur des services exécutés avant cette résiliation, et ce, conformément à l'article 2129 du Code civil du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5265

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE
DE TRANSFERT À SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (DDP-2021-
201)**

ATTENDU la résiliation du contrat de services professionnels d'ingénierie pour la construction d'un centre de transfert initialement octroyé DDP-2021-186 ;

ATTENDU que l'administration d'Énergycycle a de nouveau demandé des prix pour des services professionnels d'ingénierie pour la construction d'un centre de transfert via la demande de prix numéro DDP-2021-201 ;

ATTENDU les offres déposées suite à cette demande de prix numéro DDP-2021-201 :

Entreprises	Prix soumis (taxes en sus)
Pluritec Ltée	37 900,00 \$
Consultant Mesar inc.	93 600,00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est proposé par **MONSIEUR LUS DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer un contrat à la firme Pluritec Ltée, pour des services professionnels liés à la construction d'un centre de transfert au LET de Saint-Étienne-des-Grès, et ce, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix DDP-2021-201.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5266

**AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA
VALORISATION DE BOUES (DPP-2021-202)**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'administration à octroyer, suite à l'ouverture de la demande de prix DDP-2021-202, un contrat pour la valorisation des boues, et ce, sous réserve que le montant du contrat n'excède pas le montant de l'estimation préalable, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5267

**CONTRAT DE RECONDITIONNEMENT D'UN CHARGEUR
SUR ROUES (DDP-2021-203)**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'entériner l'octroi par l'administration, le ou vers le 28 septembre 2021, d'un contrat de 33 664,13 \$, taxes en sus, à l'entreprise Atelier Usinage plus, afin de reconditionner le chargeur sur roues (loader) de marque John Deere portant le numéro 644.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5268

**AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES
D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS PUBLICS
D'ÉNERCYCLE (DDP-2021-199) ET RÉSILIATION DU
CONTRAT DE SERVICE PRÉCÉDENT**

ATTENDU la résolution 2019-12-5028 octroyant le contrat DDP-2019-144 pour l'entretien ménager des bâtiments publics d'Énercycle

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise *SOS ménage*, pour un montant de 46 800,00 \$, taxes en sus ;

ATTENDU que, l'entrepreneur a reçu plusieurs avis de non-respect du plan de travail hebdomadaire (5 jours) établi dans le devis ;

ATTENDU que, suite aux avertissements de la direction, l'entrepreneur s'est vu imposer des pénalités financières pour non-respect du plan de travail et insatisfaction du travail rendu ;

ATTENDU que le contrat DDP-2019-144 permet à Énercycle de résilier le contrat en cas de défaut d'exécution :

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de prix pour la fourniture de service d'entretien ménager des bâtiments publics d'Énercycle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de résilier le contrat DDP-2019-144 pour l'entretien ménager des bâtiments publics d'Énercycle en date du 5 novembre 2021 et d'autoriser l'administration à octroyer, suite à l'ouverture de la demande de prix, le contrat DDP-2021-199 pour l'entretien ménager des bâtiments publics d'Énercycle au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, sous réserve que le montant du contrat n'excède pas l'estimation préalable, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-11-5269

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à seize heures dix-neuf minutes (16h19).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE